

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2321

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Coquerel

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Coordination du travail gouvernemental	7 500 000	0
Protection des droits et libertés	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>7 500 000</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE</b>	<b>7 500 000</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à abonder de 7 500 000 € en AE et en CP le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ». Il poursuit deux objectifs.

D'une part, cet amendement pour effet de supprimer les baisses de budgets votées par le Sénat sur la mission "Direction de l'action du Gouvernement". Il rétablit donc le niveau des autorisations

---

d'engagement et crédits de paiement issu de la version du texte déposée le mardi 14 octobre 2025 à l'Assemblée nationale, de manière à revenir sur les mouvements de crédits opérés par le texte voté par le Sénat. Il revient notamment sur l'amendement-rabot de 7 M€ (n° II-1746 rect. bis) ainsi que sur la baisse de 500 000 € des moyens du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan (n° II-4) car :

- Un amendement-rabot sur le programme 129 laisse au Gouvernement le choix des politiques publiques dont le budget sera baissé. Or il est à craindre qu'au sein du programme 129, le budget de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives soit une cible facile. Prendre un tel risque n'est, en soi, pas acceptable et l'est encore moins dans un contexte où les drogues et tendances addictives concernent un nombre croissant de personnes sur le territoire, qu'elles soient françaises ou étrangères. On peut notamment penser à la crise de chemsex qui est particulièrement violente au sein de la communauté LGBT+, mais aussi plus largement aux comportements addictifs que le Gouvernement n'appréhende que par la voie répressive.

- La baisse du budget du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan apparaît particulièrement anachronique alors que le dérèglement climatique nous impose de planifier la bifurcation de notre économie.

D'autre part, le présent amendement intègre l'amendement n° II-1744 rect. bis adopté par le Sénat, de manière à supprimer les privilèges des anciens membres du Gouvernement. Il réserve ainsi l'utilisation des moyens matériels et de personnels aux seuls membres du Gouvernement en exercice (-1,6 M€ en AE et CP sur le programme 129).